

## Article 1 – Préambule et champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de suivi technique (mises à jour) et de support (assistance téléphonique) relatives au Logiciel Agencement Flash 2.7 commercialisées par IDEA43 auprès de ses clients professionnels (B2B).

IDEA43 est une SARL au capital de 5 000 euros, immatriculée au RCS de LE PUY EN VELAY sous le numéro 982 790 560, dont le siège social est situé 42 avenue Maréchal Foch, 43000 LE PUY EN VELAY, représentée par Monsieur Damien DEMARS en qualité de représentant légal (ci-après dénommée « l'Éditeur »).

Les présentes CGV définissent les conditions commerciales, techniques et d'utilisation du Logiciel.

Toute commande ou acceptation d'un devis / bon de commande par le Client emporte acceptation sans réserve des présentes CGV. En cas de contradiction entre les présentes CGV et un devis ou un contrat particulier, les stipulations du devis ou du contrat particulier prévaudront.

## Article 2 – Définitions

Éditeur : l'entreprise IDEA43.

Logiciel : le logiciel Agencement Flash version 2.7, incluant sa documentation, ses mises à jour, correctifs et évolutions.

Client : la personne morale ou l'entrepreneur individuel, titulaire d'une licence définitive (perpétuelle) du Logiciel et souscrivant au service de maintenance, ainsi que toute personne agissant pour son compte ou sous son autorité.

Maintenance : ensemble des prestations de suivi technique, mises à jour, corrections et assistance.

Abonnement (ou Suivi) : contrat annuel donnant accès aux prestations de maintenance et de support.

## Article 3 – Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités de la prestation de suivi (mises à jour) et de support (assistance téléphonique). Le contrat est conclu irrévocablement dès acceptation du devis ou du bon de commande par le Client et paiement de la redevance annuelle.

## Article 4 – Durée, renouvellement et résiliation

L'abonnement est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de la date de prise d'effet indiquée au bon de commande ou, à défaut, de l'émission de la première facture. Il prend fin automatiquement à son terme, sans reconduction tacite.

Le renouvellement de l'abonnement résulte exclusivement de la souscription par le Client d'un nouvel abonnement (nouveau bon de commande ou devis accepté). Chaque nouvel abonnement est régi par les CGV et les tarifs en vigueur à la date du renouvellement, que le Client accepte par sa nouvelle commande.

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations au titre des présentes CGV — notamment, pour le Client, le défaut de paiement de la redevance — l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, après mise en demeure restée sans effet pendant trente (30) jours.

À l'expiration ou en cas de résiliation de l'abonnement, le Client cesse de bénéficier des prestations de suivi et de support (mises à jour, correctifs, nouvelles versions et assistance), sans que cela n'affecte son droit d'utiliser la version du Logiciel régulièrement en sa possession au titre de sa licence définitive.

La redevance annuelle déjà réglée reste acquise à l'Éditeur, sauf résiliation imputable à l'Éditeur, auquel cas celui-ci rembourse au Client la fraction de redevance correspondant à la période non courue.

## Article 5 – Configuration matérielle recommandée

Pour un fonctionnement optimal du Logiciel, l'Éditeur recommande la configuration suivante :

- Système d'exploitation : Windows 11 (Windows 10 reste compatible mais non recommandé depuis octobre 2025)
- Processeur : Intel Core i7 3 GHz ou AMD Ryzen 7 (ou supérieur)
- Mémoire vive (RAM) : 16 Go minimum
- Disque dur : SSD de 512 Go minimum (avec au moins 20 Go d'espace libre)
- Carte graphique : carte dédiée avec 4 Go de mémoire vidéo minimum, compatible OpenGL 4 ou supérieur
- Réalité virtuelle : Carte graphique dédiée avec 6 Go de mémoire compatible OpenGL4 ou supérieure telle que Nvidia GeForce GTX 1080 ou supérieure. Casque recommandé : Casque VR Meta Quest 3 - 128 Go
- Connexion internet haut débit (obligatoire pour l'activation et les mises à jour)
- Imprimante installée
- Système d'exploitation à jour et antivirus actif

### Remarques importantes :

Les processeurs ARM (type Windows on ARM) ne sont pas compatibles.

L'Éditeur n'assure pas la compatibilité avec les cartes graphiques professionnelles NVIDIA Quadro ni AMD FirePro.

Toute utilisation sur une configuration inférieure à celle recommandée se fait sous la seule responsabilité du Client et peut entraîner des dysfonctionnements ou une dégradation des performances. Dans ce cas, le support technique ne pourra garantir une résolution rapide des incidents.

## Article 6 – Prix et conditions financières

Prix : Les tarifs de l'abonnement annuel sont ceux indiqués dans le bon de commande ou le devis accepté, s'entendant hors taxes (HT) ; ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Révision : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de chaque souscription ou renouvellement de l'abonnement.

Paiement : La redevance est payable à réception de facture, par virement ou chèque, sans escompte.

Retards : Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable, des pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce).

## Article 7 – Restrictions d'utilisation

Il vous est strictement interdit de :

- Copier, reproduire, distribuer ou communiquer le Logiciel à des tiers
- Modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées du Logiciel
- Procéder à l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Logiciel
- Louer, prêter, sous-licencier ou transférer le Logiciel
- Supprimer ou modifier les mentions de propriété intellectuelle
- Utiliser le Logiciel à des fins illégales ou contraires aux bonnes mœurs
- Contourner les mécanismes de protection technique intégrés au Logiciel

## Article 8 – Prestation de Suivi et Support (Maintenance)

La prestation incluse dans la redevance annuelle comprend :

Le suivi : fourniture des mises à jour et correctifs nécessaires au bon fonctionnement.

Le support : assistance téléphonique par téléphone, par courrier électronique ou par prise en main à distance lorsque nécessaire.

## Article 9 – Propriété intellectuelle et garantie d'éviction

### 9.1 Propriété Intellectuelle

Le Logiciel est protégé par le droit d'auteur et les lois françaises et internationales sur la propriété intellectuelle. L'Éditeur conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel. Cette licence ne vous confère aucun droit de propriété sur le Logiciel.

### 9.2 Garantie d'éviction

L'Éditeur garantit être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion du présent contrat et que, à sa connaissance, le Logiciel ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle de tiers.

En cas de réclamation d'un tiers fondée sur une violation alléguée de ses droits de propriété intellectuelle du fait de l'utilisation du Logiciel conformément aux présentes CGV, l'Éditeur prendra à sa charge, à ses frais et à sa discrétion :

- la défense du Client ;
- le paiement des dommages et intérêts définitivement mis à la charge du Client par une décision de justice devenue définitive.

Cette garantie est toutefois subordonnée au respect cumulatif des conditions suivantes par le Client :

- notifier sans délai et par écrit la réclamation à l'Éditeur ;
- coopérer pleinement et de bonne foi avec l'Éditeur dans la défense ;
- ne pas transiger, reconnaître la réclamation ni prendre d'engagement sans l'accord écrit préalable de l'Éditeur.

La garantie d'éviction ne s'applique pas dans les cas suivants :

- si la réclamation résulte d'une modification du Logiciel par le Client ou par un tiers non autorisé ;
- si le Logiciel est utilisé en combinaison avec d'autres logiciels, matériels, systèmes ou données non fournis ou non validés par l'Éditeur ;
- si l'utilisation du Logiciel n'est pas conforme à la documentation ou aux conditions des présentes CGV.

En cas de violation avérée ou probable des droits de tiers, l'Éditeur pourra, à son choix et à ses frais :

1. obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Logiciel ;
2. modifier ou remplacer le Logiciel de façon à ce qu'il ne porte plus atteinte aux droits des tiers, sans altérer de manière substantielle ses fonctionnalités essentielles ;
3. ou, si aucune des solutions précédentes n'est raisonnablement envisageable, résilier la licence et rembourser au Client les redevances déjà payées pour la période restant à courir.

Cette garantie constitue l'intégralité des obligations de l'Éditeur en matière de propriété intellectuelle et se substitue à toute autre garantie ou indemnité à ce titre.

## Article 10 – Responsabilités et Limitations

L'Éditeur garantit que le Logiciel mis à jour fonctionnera substantiellement conformément à sa documentation. La responsabilité totale de l'Éditeur ne pourra en aucun cas excéder le montant total de la redevance annuelle effectivement payée par le Client pour la période en cours. L'Éditeur ne sera responsable d'aucun dommage indirect (perte de données, perte d'exploitation, etc.).

L'Éditeur met en œuvre des mesures raisonnables visant à assurer la sécurité du Logiciel et la correction des vulnérabilités connues.

Toutefois, l'Éditeur ne garantit pas :

- l'absence totale de faille ;
- une protection absolue contre les cyberattaques ;
- ou l'absence d'interruption.

Le Client doit maintenir :

- ses systèmes à jour
- des sauvegardes régulières
- un environnement sécurisé

## **Article 11 – Protection des données personnelles**

Le traitement des données personnelles effectué par le Client dans le cadre de l'utilisation du Logiciel est régi par la Politique de Confidentialité de l'Éditeur, disponible à l'adresse <https://www.idea43.com/confidentialite/>, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Client reste seul responsable de traitement des données personnelles qu'il traite via le Logiciel.

## **Article 12 – Loi applicable et juridiction**

Les présentes Conditions Générales de Maintenance sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Le Puy-en-Velay, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

## **Article 13 – Dispositions générales**

### **13.1 Intégralité de l'accord**

Les présentes Conditions Générales de Maintenance constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant la maintenance, le suivi et l'utilisation du Logiciel, sous réserve des stipulations d'un éventuel bon de commande, devis ou contrat particulier signé entre les parties. En cas de contradiction, les dispositions du bon de commande ou du contrat particulier prévaudront.

### **13.2 Modification**

Les présentes CGV ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par les deux parties ou par une nouvelle version des CGV notifiée par l'Éditeur au Client (dans ce cas, le Client pourra résilier le contrat s'il refuse la nouvelle version).

### **13.3 Divisibilité**

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV est déclarée nulle, invalide ou inapplicable par une décision de justice définitive, les autres stipulations conserveront leur pleine validité et leur plein effet. Les parties s'efforceront alors de remplacer la stipulation invalide par une disposition valide ayant un effet économique et juridique équivalent.

### **13.4 Renonciation**

Le fait pour l'une des parties, et notamment pour l'Éditeur, de ne pas exercer un droit ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à ce droit ou à cette stipulation pour l'avenir.

## **Article 14 – Entrée en vigueur**

Les présentes CGV entrent en vigueur à compter du 1er juin 2026. Date de dernière mise à jour : juin 2026 Version : 2026.2